



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le neuf avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Secrétaire de séance : POTENTINI Yves

N°4) Vote des quatre taxes directes locales

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le vote des quatre taxes directes locales.

Après examen et délibération le conseil municipal décide des taux suivants :

Taxe d'habitation	21,64 %
Foncier bâti	12,31 %
Foncier non bâti	96,29 %
Taxe professionnelle	10,30 %

Les conseillers municipaux,

Le Maire,